



Paris, le 28 novembre 2023

Aux groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président.

Nos neuf organisations nationales représentant les retraité-e-s alertent depuis plusieurs années la représentation nationale sur la détérioration continue de la situation financière, sanitaire et sociale des 18 millions de retraités que compte ce pays.

Leur pouvoir d'achat est en berne depuis des années, du fait de revalorisations insuffisantes qui sont en décalage avec l'inflation et ne respectent pas l'obligation faite par le Code de la Sécurité sociale de revaloriser les pensions selon l'indice INSEE. Nous avons calculé que selon les cas, les retraités ont perdu, dans la dernière décennie, de deux à plus de trois mois de pension.

Sur le plan sanitaire, la Covid 19 a lourdement frappé les personnes âgées qui se sont vu interdire les urgences et les a confinées chez elles ou dans leurs établissements de retraite, en dépit de leur état de santé et/ou de leur isolement parfois. La situation catastrophique des hôpitaux du pays et le coût de la santé compliquent encore leur accès aux soins et à la santé.

Et, d'une façon générale, nous avons le sentiment d'une forme de mépris à l'égard des anciens et des anciennes et de leur situation alors qu'ils occupent une place importante dans la vie politique, sociale et culturelle, qu'ils viennent souvent en aide à leurs enfants et petits-enfants et qu'ils représentent l'appoint indispensable de toutes les structures bénévoles et les institutions des collectivités territoriales.

Nos organisations ont suivi l'élaboration du Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale et au vu du déroulement actuel sont très inquiètes. Le vote d'un budget et tout particulièrement de celui de la Sécurité sociale est, en principe, un acte majeur et un marqueur de la santé démocratique d'un pays. C'est le moment pour les élu-e-s de faire valoir les revendications et attentes de leurs électeurs. Or, la succession cadencée de l'application de l'article 49-3 tant sur le PLF que le PLFSS fait que ces budgets sont considérés comme adoptés bien que non votés. Cette pratique nous interroge sur la solidité de la démocratie quand, sur des actes aussi essentiels, les élus de la Nation ne sont pas consultés.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance du vote en 1<sup>ère</sup> lecture de la proposition de loi « Bien vieillir » présentée par la ministre des Solidarités, pour la fin 2024.

Nous prenons acte du vote de l'article 2 qui stipule : *"Avant le 31 décembre 2024, puis tous les cinq ans, une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans. Elle définit les objectifs de financement public nécessaire*

*pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des professionnels, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'État pour atteindre ces objectifs".*

Bien évidemment, nous veillerons à ce que cet engagement, bien tardif au demeurant, soit appliqué dans les plus brefs délais, en particulier en termes de recrutement en nombre suffisant de personnels qualifiés permettant d'assurer aux personnes âgées, en particulier dépendantes, des conditions de vie décentes.

Mais, au-delà des promesses, il y a la réalité immédiate (nous sommes en 2023) et, pour nous, les mesures contenues dans la loi « bien vieillir » et annoncées dans le PLFSS 2024 sont notoirement insuffisantes et ne répondent pas à la situation dramatique actuelle.

Sur cette question, nos organisations ont réfléchi et ont des propositions à avancer, sachant que la proposition de loi sur le « bien vieillir » nous semble peu ambitieuse en l'état actuel des choses, sans financements précis et ne répond pas aux besoins urgents et immédiats.

Nos neuf organisations ont décidé d'une campagne nationale d'information et de contact avec les élu-e-s et dans cette optique, souhaiteraient rencontrer la représentation de votre groupe parlementaire afin de connaître vos positions sur ces questions.

Nous restons à votre disposition pour une rencontre dans les meilleurs délais.

En l'attente, veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président l'assurance de nos sincères salutations.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)  
Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)  
Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)  
Yvon Le Goffic (UNIR CFE-CGC, 42 avenue de la porte de Clichy, 75017 Paris)  
Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)  
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)  
Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)  
Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)  
Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)